Mairie de Trébédan

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20251216-12025121-DE

DELIBERATION N° 1/2025/12/1
Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2025
18h30

Département des Côtes d'Armor

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, LAMY Didier, PAUTHONNIER Eddy, Angelo LOPES BENTO, Franck MELET ABOAF Aurore BLANCHARD Ludivine

Absents excusés : Alain HAMONIAUX donne pouvoir à Didier IBAGNE

Absents :

Secrétaire de Séance : Franck Melet

PROGRAMME VOIRIE 2026

Conseillers en exercice : 8 – Conseillers présents : 7 - Votants : 8

Monsieur le Maire fait part de la prévision de l'inscription de la voie entre la Ville Claire et la Rivière, à inscrire auprès de Dinan Agglomération comme voie de liaison.

Pour les voies communales, les factures des travaux antérieures restent à régler, il est prudent d'attendre une meilleure visibilité sur le budget 2026.

Les membres du conseil ont pris ACTE de ces informations

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 7 janvier 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22960 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Franck MELET